

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2008-06		
Date validation officielle : 17/01/2008	Objet : Liste rouge régionale pour les vertébrés	Vote : Avis favorable

Examen par le Groupe de travail " Inventaire du patrimoine " du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 19 décembre 2007, a examiné la proposition de liste rouge établie pour la les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères de Franche-Comté, proposée par la Ligue de protection pour les oiseaux de Franche-Comté (amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères terrestres) et par la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté (chiroptères) et présentée respectivement par M. J.-P. PAUL et S. ROUÉ.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 17 janvier 2008, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Yorick FERREZ, animateur du groupe de travail.

Au vu des débats et considérant que la liste annexée au présent avis :

- prend en compte les différentes espèces de vertébrés terrestres se reproduisant en Franche-Comté et considère les données les plus récentes en matière de répartition régionale,
- est établie conformément aux critères et méthodes formulés par l'UICN dans ses recommandations de 2001 et 2003,
- a bénéficié d'un avis favorable des différents experts de la Ligue pour la protection des oiseaux de Franche-Comté et de la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté,

le CSRPN demande que :

- la liste actuelle intègre les priorités nationales et internationales dès qu'elles auront été établies et prenne en compte d'autres groupes, notamment dans le domaine aquatique,
- soit assurée une préservation efficace de ces différents taxons grâce à leur protection lors des opérations d'aménagement ou de gestion courante ainsi que l'établissement puis la mise en œuvre de plans de conservation adaptés.

Avis du CSRPN N° 2008-06 :

Le CSRPN adopte à l'unanimité (une abstention) la liste rouge régionale proposée pour les vertébrés en Franche-Comté.

Le Président du CSRPN



M. Michel CAMPY